

GENERAL

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Le Helpdesk REACH&CLP
Luxembourg sera fermé du lundi
24/12/2012
au mercredi 02/01/2013 inclus.
Dans l'attente de vous retrouver en
2013, toute l'équipe vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année.



L'enquête de l'ECHA pour améliorer son portail de dissémination – votre feedback est nécessaire !

L'ECHA a l'intention de restructurer la présentation des informations dans son portail de dissémination (incluant la [base de données sur les substances enregistrées](#) et l' [inventaire des classifications et étiquetages](#)) pour atteindre un public plus large et de mieux répondre aux besoins des groupes d'utilisateurs. Votre contribution dans cette [enquête](#) est essentielle pour que l'ECHA soit informée de vos besoins spécifiques et adapte sa façon d'améliorer la lisibilité et la convivialité de la dissémination des informations en ligne. L'enquête sera disponible **jusqu'au 21 décembre** et ne vous prendra que 20 minutes

Retour sur la conférence annuelle REACH&CLP

Plus de 50 participants ont pris part à la sixième édition de la **Conférence & Networking Lunch : Mise en œuvre des règlements REACH&CLP et challenges à venir** organisée le 4 décembre 2012, par l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg avec le soutien de la Fedil-Business Federation Luxembourg, l'Entreprise Europe Network, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. L'objectif était de **réunir tous les acteurs** autour d'un repas pour leur permettre d'échanger en toute convivialité, pour ensuite passer à la partie **présentations** qui a été officiellement ouverte par Caroline Fedrigo représentant les activités du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg.

- Anja Klauk a présenté, en visioconférence de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) à Helsinki, le fonctionnement de l'ECHA et la participation des entreprises aux processus REACH&CLP en utilisant la procédure de classification et d'étiquetage harmonisés comme exemple.
- Dr Erwin Annys du European Chemical Industry Council (Cefic) à Bruxelles a ensuite présenté en détail la procédure d'autorisation et les questions clés.
- Le rôle du représentant exclusif dans l'application du règlement REACH a été introduit par Dr Dieter Drohmann, Only Representative Organisation (ORO) & Chemservice, Luxembourg.
- Simon Herzog, Catalyst Recovery Europe SA (Porocel), Luxembourg a donné un exemple concret de l'application du règlement REACH dans une petite entreprise. En conclusion, Dr Arno Biwer, Helpdesk REACH&CLP, Luxembourg, a informé les participants sur la situation actuelle des règlements REACH&CLP et les perspectives d'ici à 2015.

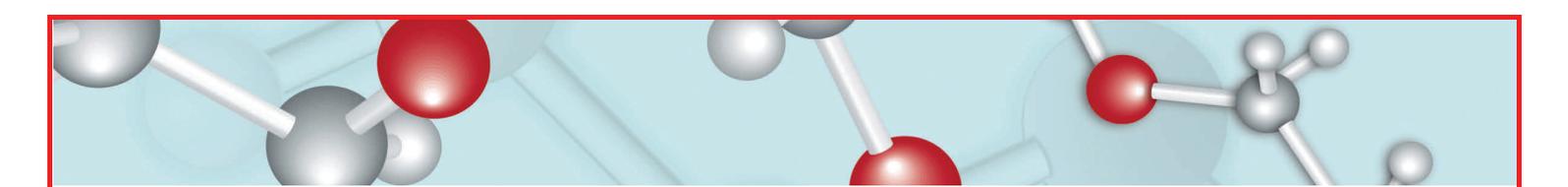
Les présentations sont disponibles dans [la section documentation](#).

ENQUÊTE SUR LES ATTENTES ET COMPORTEMENTS DES TPE & PME DE LA GRANDE RÉGION VIS-À-VIS DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Cette enquête a pour but de mieux connaître les attentes et comportements des TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) vis-à-vis des actions de sensibilisation proposées par les acteurs ayant une mission d'utilité publique au Luxembourg (comme les Chambres, Luxinnovation, le CRP Henri Tudor...). Ceci en vue d'adapter au mieux la manière de communiquer sur ces dernières, leur contenu ainsi que leur format. Cette enquête en français, qui ne prend que 10 minutes à remplir, est disponible [ici](#).

Aidez-nous à mieux vous connaître, nous pourrions ainsi mieux adapter nos actions de sensibilisation à vos attentes !





Les premiers résultats du projet sur les contrôles et sanctions ont montré un taux important de non conformités chez les formulateurs de produits chimiques.

Les résultats préliminaires du projet «REACH-EN-FORCE-2 » ont été présentés aux participants de la 13ème réunion plénière du Forum (Forum for Exchange of Information on Enforcement) qui a eu lieu 27 au 30 Novembre 2012 à Helsinki. Le projet portait sur les obligations des formulateurs de mélanges et sur la qualité des fiches de données de sécurité (FDS).

Les résultats mettent en évidence les efforts sérieux que les États membres mettent en œuvre pour établir une approche harmonisée des contrôles et sanctions (« enforcement », en anglais). Au total, 29 États membres ont participé au projet avec les inspecteurs nationaux ayant réalisés environ 1 200 inspections, 85% des entreprises inspectées étaient des PME. Le taux d'entreprises fournissant des FDS non-conformes est de 52%, le taux de non conformités liées aux obligations de (pré-) enregistrement est de 12% alors que le taux de non conformités liées aux obligations de notifications C&L, dans le cadre du CLP, est de 25%.

Plus d'information dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#) ou dans la section « [Forum](#) » du site internet de l'ECHA.

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et Restrictions des substances CHimiques)

REACH FAQ 13.18 clarifie les obligations liées au numéro d'enregistrement dans les FDS

Une nouvelle Question Fréquemment Posée (FAQ en anglais), numéro 13.18, précise que la section 1.1 et la section 3.2.4 de l'annexe II du règlement REACH n'impose pas aux fournisseurs d'indiquer les numéros d'enregistrement de substances pour lesquelles un nom chimique de remplacement a été accordé (Art.24 CLP), dans les FDS des mélanges concernés. Vous trouverez les FAQs dans la section "[support](#)" et de plus amples informations sur le nom chimique de remplacement dans le cadre du CLP dans la section « [alternative name in mixture under CLP](#) » sur le site internet de l'ECHA.

EnRegistrement :

* Noms d'entreprises et numéros d'enregistrement maintenant disponible sur le site de l'ECHA

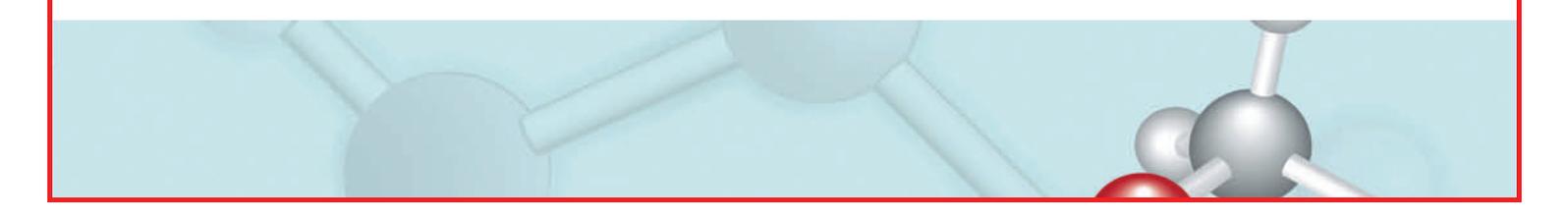
L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié les noms des entreprises et numéros d'enregistrement issues des dossiers d'enregistrement REACH. L'ECHA ajoutera des informations supplémentaires à partir de fiches de données de sécurité sur son site Web au cours des prochains mois. La publication de ce jour fait suite une décision prise en 2011, d'étendre le contenu des informations publiées sur les substances chimiques afin d'inclure les noms des entreprises, les numéros d'enregistrement et les résultats de l'évaluation PBT / vPvB. Les déclarants ont pu examiner leurs dossiers et soumettre des demandes de confidentialité avant fin Octobre 2012, si la publication de l'information supplémentaire était considérée comme pouvant nuire à leurs intérêts commerciaux légitimes. Comme prévu, l'ECHA a commencé à publier l'information supplémentaire qui n'a pas été revendiqué comme confidentielle. Dans le même temps, la fonction de recherche a été étendue. La prochaine mise à jour, à partir de Décembre, verra la publication des résultats de l'évaluation PBT / vPvB. Plus d'informations dans [l'alerte actualité](#) de l'ECHA.

* L'ECHA a mis à jour son exemple de rapport sur la sécurité chimique.

Pour aider les entreprises à se conformer à leurs obligations au titre de REACH, l'ECHA a publié un exemple illustratif d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR Chemical safety report, en anglais) en mai 2012. Cet exemple a été mis à jour afin de l'aligner avec les outils informatiques disponibles pour permettre aux déclarants d'entreprendre et à documenter leur évaluation de la sécurité chimique (IUCLID 5.4 et Chesar 2.1). Avec un contenu pratiquement inchangé, la manière dont l'information est présentée suit maintenant la structure fournie par les versions actuelles des outils informatiques. En particulier, la présentation des informations incluses aux chapitres 9 et 10 du CSR (scénarios d'exposition, évaluation de l'exposition et caractérisation des risques) a été restructurée afin d'améliorer la lisibilité et la présentation des données essentielles dans le CSR. Les modèles de documents qui suggèrent comment les informations contenues dans les chapitres 9 et 10 du CSR peuvent être rapportés ont également été publiés par l'ECHA. Plus d'information dans [l'Alerte actualité](#) de l'ECHA (y compris les liens vers les guides pratiques pertinents publiés par l'ECHA).

* REACH-IT mis à jour

REACH IT a été mis à jour au 30 novembre. La nouvelle version introduit une page co-déclarants, qui donne un accès direct aux déclarants existants et potentiels à leurs coordonnées. D'autres renseignements se trouvent dans [l'Alerte "Nouveautés" de l'ECHA](#). L'ECHA a publié aussi la [documentation](#) de son dernier webinar sur la page REACH-IT co-déclarants.



* Mises à jour des guides de l'ECHA et 6 mois de moratoire avant l'échéance de REACH 2013

Pour permettre aux déclarants de se concentrer sur la préparation des dossiers pour la prochaine échéance d'enregistrement sous REACH, l'ECHA a placé un moratoire de 6 mois sur les mises à jour des guides et des outils informatiques. Il a commencé le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 mai 2013. Avant le début du moratoire, plusieurs documents guides avaient été mis à jour :

Guide pratique 3: comment déclarer les résumés d'étude consistants (pour plus d'informations, consulter [l'Alerte "Nouveautés" de l'ECHA](#)).

Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique - Partie E: caractérisation des risques (pour plus d'informations, consulter [l'Alerte "Nouveautés" de l'ECHA](#)).

Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique - R.7.1 Propriétés physicochimiques (pour plus d'informations, consulter [l'Alerte "Nouveautés" de l'ECHA](#)).

Vous trouverez les documents guides mis à jour dans la section « [Support Section](#) » du site internet de l'ECHA.

Evaluation:

* Evaluations de risques réalisées par les Etats Membres sous les anciennes législations chimiques disponibles.

L'ECHA a ajouté sur son site Web, les évaluations des risques sur les substances effectuées par les États membres, sous les anciennes législations chimiques, dans la section « Informations sur les produits chimiques ». Avant l'entrée en vigueur de REACH en 2007, les produits chimiques étaient réglementés par un certain nombre de règlements et de directives différentes (règlement du Conseil (CEE) n° 793/93-« Existing Substances Regulation (ESR) »). Il a introduit un cadre global pour l'évaluation et le contrôle des « substances existantes », à savoir les substances qui étaient sur le marché avant 1982. L'ESR imposait à la Commission, en consultation avec les États membres, d'établir régulièrement des listes de substances prioritaires exigeant une attention immédiate en raison de leurs effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement. Entre 1994 et 2007, quatre listes prioritaires ont été publiées, comprenant au total de 141 substances.

Le tableau donnant un aperçu complet sur les évaluations des risques effectuées par les États Membres pour chacune des 141 substances énumérées dans les quatre listes prioritaires, est disponible sur le [site internet de l'ECHA](#).

Autorisation :

* SVHC: nouvelles intentions de substances publiées et nouveau formulaire web pour les SVHC dans les articles

L'ECHA a lancé un nouveau formulaire web pour les fabricants et importateurs européens pour soumettre des notifications pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les articles. Le nouveau formulaire web et des informations complémentaires sont disponibles sur le [site internet de l'ECHA](#). Dans le registre d'intentions, quatre nouvelles substances ont été ajoutées pour lesquelles les états membres ont l'intention de préparer un dossier pour l'identification comme SVHC. Il s'agit d'un groupe de substances PBT (persistant, bio-accumulatif et toxique) potentielles proposées par l'Allemagne avec l'intention de soumettre les dossiers respectifs en février 2013 : 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol (UV-328); 2-benzotriazol-2-yl-4,6-di-tert-butylphenol (UV-320); 2,4-di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazol-2-yl)phenol (UV-327); 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl)phenol (UV-350).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « [Qu'est ce que REACH ?](#) »

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

* Guide actualisé sur l'application des critères CLP

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié sur son site web une version actualisée du guide sur l'application des critères CLP se rapportant aux dangers pour la santé après finalisation d'un processus de consultation.

Le [guide sur l'application des critères CLP](#) (en anglais) concernant la partie 3 sur les dangers pour la santé, relatif aux limites de concentration spécifiques pour quatre classes de dangers, a été actualisé afin de fournir une orientation aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval sur la façon de définir les limites de concentration spécifiques. Le concept des limites de concentration spécifiques permet de définir avec précision la contribution de certaines substances dangereuses à la classification des mélanges sur la base de la puissance des substances. Plus d'information dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#) du 20 novembre 2012.

* **Rappel : des obligations relatives aux substances et mélanges sont en vigueur depuis le 01/12/2012.**

Les entreprises doivent étiqueter et emballer les substances dangereuses selon le règlement CLP et mettre à jour leurs fiches de données de sécurité (FDS) pour les substances et les mélanges pour se conformer aux modifications du règlement REACH depuis le 1^{er} décembre 2012.

Concernant les substances, les entreprises doivent ré-étiqueter et ré-emballer conformément au règlement CLP toutes les substances qui sont actuellement étiquetées et emballées conformément à la directive sur les substances dangereuses (DSD, la directive 67/548/CEE). Cependant, toutes les substances dangereuses doivent continuer à être classées conformément à la fois au CLP et à la directive 67/548/CEE jusqu'au 1^{er} Juin 2015, pour permettre la classification et l'étiquetage des mélanges /pour lesquels le CLP s'appliquera obligatoirement au 1/06/2015).

En outre, les entreprises doivent mettre à jour les FDS des substances et des mélanges conformément à l'annexe II modifiée de REACH (règlement (UE) 453/2010), également à partir du 1^{er} Décembre 2012. Cette mise à jour inclut les changements de format et de contenu. Les entreprises doivent s'assurer qu'elles se conforment pleinement à ces nouvelles exigences.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Cette rubrique est actualisée régulièrement sur notre site internet, pensez à la consulter sur www.reach.lu/agenda.

Manifestations nationales

Le programme des événements de l'année 2013 sera prochainement disponible.

Manifestations internationales

11-12/02/2013	Séminaire de l'ECHA sur les applications pour les futurs demandeurs d'autorisation (plus de détails à venir)
26/03/2013	8ème Journée des Parties Prenantes de l'ECHA, à Helsinki (objectif principal : l'échéance d'enregistrement de 2013)

Vous trouverez les présentations des événements organisés par l'ECHA dans la [section « events »](#) de son site internet.